



EQUINATURE 48

Forme juridique : Association loi de 1901

SIREN : 539506857 APE : 9329Z

Le Mazel 48100 Antrenas

Organisme de formation agréé

Adhésion FFE : 4810008

N° déclaration DIRECCTE Occitanie : 76-48-00329-48

FORMATION ATE 2025 : PROGRAMME, SUIVI ET ÉVALUATION

ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE

1 – FORMATION DISPENSÉE DANS LE CADRE DU PRÉSENT PROGRAMME

Accompagnateur de tourisme équestre (ATE) : titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération Française d'Équitation (FFE) de niveau 4 (Nomenclature Europe) (fiche RNCP n° 41108).

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Elle a pour finalité d'exercer des fonctions d'encadrement de l'équitation contre rémunération.

2 –COMPETENCES ET CAPACITES PROFESSIONNELLES VISÉES

L'ATE certifie la capacité à :

- Accompagner et animer des promenades et randonnées équestres, faire découvrir la relation homme-cheval et l'environnement
- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre : accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion, entretien du matériel et des installations
- Participer à l'éducation, au bien-être et à l'entretien de la cavalerie
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers, des pratiques et des lieux de pratique.

3 – PROGRAMME DE BI-FORMATION ; OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Module 1 : – 155 h

Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre

- - Posture, rôle et responsabilité de l'accompagnateur
- - Prévention et lutte contre les violences et toute forme de discrimination,
- - Dimension éducative et citoyenne de la profession,
- - Réglementation de l'encadrement des APS
- - Fondamentaux de l'accueil et l'information client
- - Gestion de la relation client et gestion des réclamations
- - Mesure de la satisfaction client et démarche d'amélioration continue
- - Caractéristiques des différents publics : enfants, adolescents, adultes, seniors
- - Caractéristiques des publics spécifiques : handicap, insertion, sport santé
- - Préparation de l'équipement adapté en fonction de l'activité
- - Accompagnement des publics dans le premier contact avec l'équidé et transmission des règles d'hygiène et de sécurité
- - Vérification du niveau des pratiquants, choix de la cavalerie et du parcours
- - Transmission des consignes de sécurité, de circulation et de préservation du milieu naturel
- - Transmission des bases techniques de l'équitation d'extérieur pour le confort et la sécurité des cavaliers
- - Techniques d'animation et dynamique de groupe en tourisme équestre
- - Adaptation de l'activité et des consignes en fonction des caractéristiques des pratiquants et du parcours
- - Gestion de la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé,
- - Prévention et gestion des situations critiques et anticipation de la communication avec les secours
- - Gestion des haltes et des étapes ;
- - Assistance en randonnée
- - Techniques de matelotage appliquées au tourisme équestre

Module 2 : – 150 h

Techniques équestres du tourisme équestre

- Travail à pied de la cavalerie d'extérieur
- Travail sur le plat de la cavalerie d'extérieur
- Travail à l'extérieur et en terrain varié de la cavalerie d'extérieur
- Equipement spécifique de la cavalerie de tourisme équestre
- Critères de choix et évaluation d'un équidé d'extérieur
- Utilisation d'un cheval de main
- Mise en condition physique et psychologique du cheval d'extérieur
- Principes du débouillage
- Planification et gestion du travail des équidés d'extérieur

Module 3 : – 80 h

Soins et entretien des équidés et des infrastructures

- Critères et gestion du bien-être équin, comportements sociaux
- Connaissance du cheval : appareil locomoteur, respiratoire, circulatoire et digestif
- Alimentation et abreuvement des équidés
- Le pied : anatomie, entretien, soins courants, principales atteintes et accidents,
- Dépannage élémentaire en maréchalerie
- Entretien et soins courants de la cavalerie
- Réglementation sanitaire et mesures de prophylaxie courantes : désinfection, vaccination, vermifugation
- Maladies et accidents des équidés, plantes toxiques et secourisme équin
- Gestion de la pharmacie et des trousseaux de secours humaine, équine et de maréchalerie
- Gestion des prairies et des paddocks
- Réglementation du transport et du convoyage des équidés
- Préparation et mise en œuvre du transport d'équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des lieux de pratiques
- Réparations élémentaires et réparations d'urgence en bourrellerie
- Aménagement d'un parcours de PTV de niveau Club 1

Module 4 : – 70 h

Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire

- Organisation d'un établissement équestre et communication au sein de l'équipe
- Connaissance des produits de tourisme équestre
- Programmation des activités
- Méthodologie de projet
- Conception d'un produit de tourisme équestre
- Création, aménagement et inscription au PDIPR d'un itinéraire de proximité
- Fondamentaux de la gestion budgétaire, de la fiscalité et de la rentabilité d'un produit de tourisme équestre
- Promotion et communication des activités
- Acteurs et réglementation du tourisme
- Relation et communication avec les partenaires
- Réglementation et usage des itinéraires et voies de circulation
- Acteurs et environnement institutionnel des activités équestres
- Responsabilité et réglementation en matière d'assurances
- Notions de création d'entreprise

Module 5 : - 345h

Stage de mise en situation professionnelle il doit permettre au candidat d'aborder les situations professionnelles suivantes

- Développement d'une posture professionnelle adaptée : ponctualité, politesse et relationnel, image et propreté, rigueur et constance, implication et engagement, curiosité et remise en question, initiative et créativité ;
- Accueil et prise en charge des différents publics ;
- Encadrement en sécurité de promenades et randonnées équestres ;
- Organisation et promotion d'animations adaptées aux différents publics ;
- Travail de la cavalerie d'extérieur ;
- Soins et entretien de la cavalerie d'extérieur ;
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés ;
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des itinéraires
- Préparation au transport et convoyage d'équidés dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Développement d'une posture professionnelle adaptée : ponctualité, politesse et relationnel, image et propreté,
- Encadrement en sécurité de séances d'équitation à poney pour les tranches d'âge : - de 6 ans, 6 à 9 ans et 10 à 12 ans
- Encadrement en sécurité de séances d'équitation à cheval pour les publics suivants : enfants de 10 à 12 ans, adolescents, adultes
- Organisation et promotion d'animations adaptées aux différents publics
- Entretien monté de la cavalerie d'école à pied, sur le plat, à l'obstacle et en extérieur

4 – PUBLIC VISE

Le public visé est le suivant :

- demandeurs d'emploi ayant une maîtrise attestée de l'équitation,
- salariés ayant une maîtrise attestée de l'équitation en recherche d'une reconversion dans le tourisme équestre pour développer leur activité en créant leur structure ou en accédant à un emploi salarié d'accompagnateur,
- salariés du milieu équestre en démarche de qualification professionnelle,
- chefs d'entreprise, essentiellement agricoles, qui visent une qualification professionnelle nécessaire pour accompagner des promenades ou des randonnées équestres.

Equinature48 a mis en place une procédure ayant pour objet d'organiser la prise en charge de candidats puis de stagiaires porteurs de handicap à une formation, de sensibiliser les intervenants de l'association à la problématique du handicap, de prendre en charge ces candidats et stagiaires en lien avec les structures d'accompagnement de ces personnes dans le cadre d'un partenariat actif, et, le cas échéant, d'orienter ces futurs stagiaires vers des centres de formations au tourisme équestre susceptibles de les accueillir.

Référent handicap Equinature48 : Amandine MASIP

5 – PRÉREQUIS

Le candidat doit, préalablement à son entrée en formation, répondre aux exigences suivantes :

- Etre âgé de 18 ans minimum ;
- Etre titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;
- Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire au minimum du Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier ou du Degré 2 délivré par la FFE ;
- Totaliser 7 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent ;
- Répondre aux exigences techniques vérifiées par les 2 tests suivants, évalués par un jury désigné par la FFE :
 - Test technique à cheval
 - Test d'orientation pédestre

8 – MODALITES D'EVALUATION

BC évaluées	Evaluation	Modalités d'évaluation
<p>Accompagnateur de tourisme équestre</p> <p>BC 1 – Piloter les activités et les projets de la structure de tourisme équestre pour en assurer le développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Grille d'évaluation 1 <ul style="list-style-type: none"> – Production d'un document, présentation et entretien 	<p>Entretien composé d'une présentation orale et d'un échange avec les membres du jury.</p> <p>Production d'un document écrit personnel de 25 pages maximum organisé en 2 parties : 1- bilan du stage effectué en structure d'alternance et 2- description et le bilan critique des activités conduites lors de ce stage dans les domaines de l'accueil des publics, de la promotion des activités et de la gestion administrative et financière des activités de la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation orale par le candidat - 15 mn max - Echange avec les membres du jury - 20 mn max
<p>Accompagnateur de tourisme équestre</p> <p>BC 2 – Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect du bien-être animal</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Grille d'évaluation 2-A <ul style="list-style-type: none"> – Production d'un dossier roadbook et entretien ● Grille d'évaluation 2-B <ul style="list-style-type: none"> – Accompagnement d'une sortie équestre en sécurité et entretien 	<p>Lors d'une session de certification</p> <p>Production d'un dossier roadbook comprenant la présentation de 4 itinéraires conduits par le candidat s'adressant à au moins 2 publics différents parmi : enfants, adolescents, adultes, familles, pratiquants en situation de handicap. Les itinéraires comprennent obligatoirement :</p> <p>2 promenades 1 journée avec pause du midi 1 randonnée avec une nuitée</p> <p>Entretien : 20 min</p> <p>Accompagnement d'une sortie équestre en sécurité</p> <p>Lors d'une session de certification</p> <p>Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury</p> <p>Conduite d'une promenade équestre d'une durée d'une heure pour un groupe de 4 personnes minimum comprenant les séquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à cheval et vérification du matériel et du niveau des pratiquants ; - Accompagnement, animation et gestion de la sécurité ; - Retour à la base et gestion de la fin de la sortie équestre ; <p>La promenade est suivie d'un entretien - 10 mn max.</p>
<p>Accompagnateur de tourisme équestre</p> <p>BC 3 – Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre ainsi que l'entretien du matériel et des installations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Grille d'évaluation 3-A <ul style="list-style-type: none"> – Cas pratique relatif à la gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités de tourisme équestre et entretien 	<p>Cas pratique relatif à la gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités de tourisme équestre</p> <p>A partir d'un cas pratique tiré au sort, le candidat apporte une réponse argumentée, accompagnée, le cas échéant, de la démonstration de gestes techniques - Durée : 15 mn max.</p> <p>La séquence est suivie d'un entretien permettant de compléter ou d'approfondir la démonstration du candidat. Durée 5 mn max.</p> <p>Les cas pratique peuvent porter sur les domaines suivants : Soins aux équidés ; Maréchalerie ; Bourrellerie ; Matelotage ; Convoyage d'équidés ; Entretien et maintenance des installations et du matériel.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ● Grille d'évaluation 3-B – Démonstration technique équestre commentée et entretien 	Mise en situation professionnelle Lors d'une session de certification Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury Présentation exercices imposés : 15 min Diagnostic : 5 min Séance de travail commentée : 10 min Entretien : 10 min
--	--	--

UC évaluées	Evaluation	Modalités d'évaluation
Animateur d'équitation UC2 Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité OI 2.1. Préparer une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité	Dossier pédagogique	La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury Présentation : 15 min Entretien : 15 min
2.2. Conduire une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité	Conduite de séance en sécurité	La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury Préparation : 30 min Séance : 20 min
2.3 Évaluer et rendre compte du déroulement d'une animation, d'une séance encadrée dans les activités équestres	Entretien d'évaluation de la séance	Entretien : 10 min

9 – DURÉE ET DÉROULÉ DE LA FORMATION

□ Accompagnateur de tourisme équestre :

- **Durée de la formation :** sa durée est prédéfinie à 824 heures en centre et 345 heures en situation professionnelle en entreprise.
- **Dates de la formation :** du 09 septembre 2024 au 27 mai 2025
- **Lieu de déroulement de la formation :** Le Mazel 48200 Antrenas
- **Conditions de déroulement de la formation :**
 - ✓ La formation est mise en œuvre par l'association EQUINATURE 48. Les contenus pédagogiques sont confiés, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, à la ferme équestre du Mazel 48200 Antrenas.
 - ✓ Les formateurs assurant l'action de formation sont :
 - Laurent COUVE, éducateur sportif BPJEPS équitation ; 16 ans d'expérience dans le domaine de la formation d'enseignant en équitation et du tourisme équestre ;
 - Céline HILLAT, éducateur sportif BP JEPS équitation 15 ans d'expériences d'enseignement ;
 - Hélène SEGUIN, Accompagnatrice Tourisme Equestre, Animatrice d'Équitation et BPJEPS Equitation
 - ✓ Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :
 - Livret de formation numérique géré par la fédération française d'équitation,
 - Enseignement relatif aux différents objectifs du référentiel ATE et AE plus modules complémentaires sur la structure équestre EARL du Mazel labellisée avec l'ensemble du matériel pédagogique, infrastructure et cavalerie adaptée à la formation et aux examens,

Nos conditions générales de vente (CGV) sont disponibles sur le site internet de Equinature 48 rubrique CGU – CGV ou sont envoyées sur simple demande.

* * *